

PRÉFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**DIRECTION des ACTIONS
INTERMINISTÉRIELLES**

Bureau de l'Urbanisme et
de l'Environnement

Affaire suivie par : Mme VARCIN

Tél. 04.92.36.72.72

Fax. 04.92.32.44.48

e.mail: elisabeth.varcin@

alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr

DIGNE-les-BAINS, le .

16 JUIN 2008

ARRETE PREFECTORAL N° 2008- 13 85
portant mise en sécurité du site de la carrière
de Valensole au lieu-dit « L'Ile du Chat »

La Préfète des Alpes-de-Haute-Provence,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'Environnement;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-1462 en date du 28 juin 2006 autorisant la Société PERASSO à exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire de la commune de VALENSOLE, au lieu-dit "Ile du Chat", pour une durée de 20 ans ;

VU la décision du Conseil d'Etat en date du 7 mai 2008 suspendant l'exécution de l'arrêté préfectoral n° 2006-1462 ;

VU le rapport de l'Inspecteur des Installations Classées en date du 10 juin 2008 ;

Considérant qu'à ce jour une surface de trois hectares est en cours d'exploitation selon les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 2006-1462.

Considérant que pour exécuter la décision de suspension de l'exploitation de la carrière, il convient de mettre en sécurité le site en demandant à la Société Perasso de le remblayer conformément aux dispositions de l'article 6.10 de l'arrêté n° 2006-1462 du 28 juin 2006 ;

SUR proposition de M. Le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute Provence ;

ARRÊTE

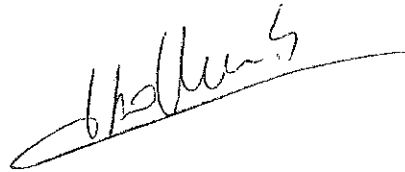
Article 1^{er} :

La Société Perasso doit mettre en sécurité la carrière de matériaux alluvionnaires de Valensole, au lieu-dit L'Ile du Chat, dans les meilleurs délais. Les travaux devront être achevés dans un délai maximum de deux mois.

Cette mise en sécurité se fera conformément aux prescriptions de l'article 6.10 de l'arrêté préfectoral 2006-1462 du 28 juin 2006.

Article 2 :

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Alpes de Haute Provence,
 - Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement à Marseille,
 - Monsieur l'Inspecteur des Installations Classées, rue des Artisans – Z.I. Saint Joseph, 04100 Manosque.
 - Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement,
 - Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
 - Monsieur le Président du Conseil Général,
 - Monsieur le Maire de Valensole,
- sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie est adressée à Monsieur Michel Ferrer, Directeur de la Société Perasso



Béatrice ABOLLIVIER